MAIRIE DE UVIGNAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

X° CANTON DE MONTPELLIER

DECISION DU MAIRE nº 8

Le Maire de la Ville de Juvignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2122 -22,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2008 lui donnant délégation conformément au texte susvisé,

Considérant la nécessité d'améliorer les équipement publics et de réaliser un terrain de football outdoor sur le site du quartier « le Martinet »

DECIDE

De conclure, à l'issue d'une procédure adaptée ouverte, un marché de travaux « réalisation d'un terrain de football outdoor» conformément à l'article 28 du code des marchés publics, avec la société SPORT ENVIRONNEMENT-LAQUET 34 Montpellier pour un montant de 62 150 €uros H.T.soit 74 331,40 € TTC

Fait à Juvignac, le 16/02/2011

0000ce

Danièle ANTOINE-SANTONJA

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le et publication le

Accusé de réception préfecture

Réalisation d'un terrain de football outdoor Objet de l'acte :

18/02/2011 Date de transmission de

l'acte :

Date de réception de 18/02/2011

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : 8 (voir l'acte associé)

034-213401235-20110216-8-AU Identifiant unique de l'acte :

> Date de décision : 16/02/2011

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Autres Nature de l'acte :

1. Commande Publique Matière de l'acte :

1.1. Marchés publics

1.1.2. MAPA

1.1.2.2. Décisions de signer les marchés et les avenants